



FICHE TECHNIQUE - VTT

VTT descente 1J

Plateau de Beille

Imaginez une traversée sur l'un des plus grands plateaux des Pyrénées : le plateau de Beille ! Suivi par une incroyable séquence de descentes en singles, loin très loin des circuits balisés et connus. C'est un itinéraire technique où nous pourrions goûter au plaisir varié du pilotage freeride au milieu des troupeaux et entourés par les hauts sommets Ariégeois. Du grand VTT !

Nombre de jours = 1

Lieu : **Ariège-Pyrénées - Plateau de Beille**

Niveau : Niveau 4 -

Qualification de l'encadrement : **Accompagnateur en Montagne avec qualification VTT**

Calendrier : **Mai à octobre, voir planning**

Groupe maxi (pour un professionnel) = 6 participants

Groupe mini = 3 participants

Description

• Déroulement :

Après le transfert au village des Cabannes, nous partons depuis le parking de la station de Beille. Après une séance sur les techniques de pilotage, nous montons vers le col de Finestre pour prendre le pique-nique et profiter de l'ambiance unique du site à 2000 mètres d'altitude ! Nous nous lançons dans cette incroyable descente, sur un très long single pour rejoindre le village de Luzenac. Pour finir, nous longeons la rivière par une série de singles ombragés et rejoignons la place des Cabannes.

• **Informations techniques** : A partir de 154ans et mesurer minimum 1m60.

7H30 (5h00 de VTT) / -1950 m +450m / 39 km

• **Informations pratiques** : NOS TARIFS SANS MATERIEL Vous avez déjà votre matériel (VTT Cross Country ou Enduro ou All Mountain + gants + casque), nous vous proposons :

- 45 € / adulte

- 250 € pour l'engagement privé d'un Moniteur VTT

Hébergement :

Transport : nc

• **Matériel à prévoir** : Petit sac à dos

Bouteille d'eau

Pique-nique

2 ou 3 barres de céréales

Chaussures de sport (éviter les chaussures de randonnée montantes)

Vêtements de sport (short, t-shirt...)

Lunettes de soleil

Crème solaire

• **Matériel fourni** : Prêt du VTT dernière génération (tout suspendu, freins à disques, marque Sunn et Vario)

Casque

Gants

Matériel de réparation collectif

Transport du lieu de rendez-vous au départ de l'itinéraire

• Rendez-vous :

Heure : **9:30** - *Lieu* : Les Cabannes - Parking devant La Poste

Dispersion :

Heure : **17:30** - *Lieu* : Les Cabannes - Parking devant La Poste

• **Le prix comprend** : L'encadrement par un moniteur, le prêt du matériel cité et la logistique transport depuis le point de rendez-vous.

• **Le prix ne comprend pas** : Le transport jusqu'au lieu de rendez-vous et les affaires personnelles.

• Formule

- Collectif
- Engagement Privé
- Groupé

• Tarifs

Individuel

- 60 €

Groupe constitué

- 340 €

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom Prénom
Code Postal Ville Facebook
Tel dom Mob Email

Je m'inscris pour : Intitulé de la sortie Date / /
 Intitulé de la sortie Date / /

Nombre d'adultes Nombres d'enfants de moins de 15 ans

Je joins à mon inscription des arrhes de : Sorties collectives : 50 %
 Sorties en Engagement Privé : 30 %
 Bon cadeau : 100 %

Mode de paiement :

Chèque bancaire à l'ordre du BGPA (Bureau des Guides des Pyrénées Ariégeoises)
 Virement Bancaire (IBAN FR76 1027 8022 3200 0200 2440 114 - BIC CMCIFR2A)
 Chèques Vacances
 Espèces

Poids, taille et peinture des participants (pour le canyon, l'escalade, la spéléo, le VTT, l'Arapaho) :

J'ai pris connaissance des conditions générales énoncées ci-dessous.

Fait à le Signature

À renvoyer à : Bureau des Guides des Pyrénées Ariégeoises - Gare aval téléporté - Camp de Granou - 09110 AX-LES-THERMES...



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Prix

Les prix comprennent : L'organisation, la prestation d'encadrement, le prêt du matériel collectif et de sécurité (cordes, mousquetons, ARVA, etc...). Certains produits incluent la possibilité de prêt de matériel technique sur demande (par exemple raquettes à neige, chaussons d'escalade, piolets et crampons techniques...). Dans tous les cas, la «fiche technique produit» apporte toute précision utile.

Les prix ne comprennent pas : la location éventuelle de matériel individuel (ski de randonnée, chaussures de randonnée par exemple), les transports jusqu'au lieu de rendez-vous et départs des sorties, les frais à caractère personnel. Pour les courses particulières, les frais annexes (les repas et nuitée du professionnel en refuge, la nourriture pendant la course, les remontées mécaniques...) sont à la charge du client.

Inscriptions

SORTIES À L'ENGAGEMENT : L'INSCRIPTION EST EFFECTIVE À LA RÉCEPTION DES ARRHES DE 30% DU MONTANT DE LA PRESTATION ET DU BULLETIN D'INSCRIPTION SOIT PAR COURRIER SOIT PAR VOIE ELECTRONIQUE.

SORTIES COLLECTIVES JOURNÉE, DEMI-JOURNÉE OU STAGE : L'INSCRIPTION EST EFFECTIVE À LA RÉCEPTION DES ARRHES DE 50% DU MONTANT DE LA PRESTATION ET DU BULLETIN D'INSCRIPTION SOIT PAR COURRIER SOIT PAR VOIE ELECTRONIQUE..

DANS LES 2 CAS, LE SOLDE EST RÉGLÉ DIRECTEMENT AU PROFESSIONNEL AU MOMENT FIXÉ POUR LE RENDEZ-VOUS DE DÉPART.

Nous ne proposons pas de formule « tout compris ». Aussi les hébergements, pensions, et transports proposés sont vivement conseillés mais restent néanmoins facultatifs.

Afin de nous permettre de régler pour vous les frais annexes auprès de prestataires extérieurs, nous vous demandons à l'inscription de donner mandat au Bureau des Guides. Voyages et séjours «tout compris». Pour ces prestations, et afin d'être dans le respect de la loi de 92, nous utilisons les services de l'association **GPS Tour**, bénéficiaire de l'agrément tourisme APRIAM/AG IM073.100023.

BON CADEAU : LA VALIDATION DU BON EST EFFECTIVE À LA RÉCEPTION DE LA TOTALITE DU MONTANT DE LA PRESTATION ET DU BULLETIN D'INSCRIPTION SOIT PAR COURRIER SOIT PAR VOIE ELECTRONIQUE. Les coordonnées du destinataire du bon doivent obligatoirement apparaître sur le bulletin d'inscription.

Attention ! Le règlement est encaissé à sa réception et le bon cadeau a une date de préemption. Passée la date inscrite sur le bon cadeau, la prestation ne pourra être reportée.

Modes de paiement

Pour toutes les prestations du Bureau des Guides (sorties engagement ou collectives hors «tout compris»), les chèques doivent être libellés à l'ordre du BGPA (qui signifie « Bureau des Guides des Pyrénées Ariégeoises »). Vous avez également la possibilité de régler en Chèques Vacances ou virement bancaire ou espèces.

Assurance

Secours : Tous les professionnels ont une assurance couvrant leur responsabilité civile professionnelle et les frais occasionnés par une éventuelle opération de secours.

Responsabilité civile : Nous vous conseillons vivement de couvrir votre «responsabilité civile, individuelle accident» auprès de l'assurance de votre choix pour la pratique des sports de montagne sans limitation d'altitude. En effet nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant, à laquelle les clubs affiliés FFME ou CAF ou FFS, avec lesquels nous pouvons vous mettre en relation, permettent de souscrire facilement.

Responsabilité du Bureau des Guides : En cas d'accident corporel, notre responsabilité est dérogée dès la prise en charge de la victime par les organismes de secours compétents, et toute suite hospitalière sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté.

Une autorisation parentale est demandée pour les mineurs participants.

Annulation

En montagne, les conditions climatiques, comme le niveau des participants, peuvent entraîner des modifications au programme et itinéraires présentés. Le professionnel encadrant se réserve le droit de décision, qui ne pourra en aucun cas entraîner ni remboursement ni dédommagements. Par contre, en cas d'annulation, il vous sera proposé une date de report de la prestation choisie ou une autre activité du Bureau des Guides.

Sorties collectives, courses privées, journée ou demi-journée ou stage :

En cas de décision d'annulation prise par le professionnel à partir du refuge ou au départ de la sortie, une indemnité correspondant à 50 % du tarif de la sortie ou de la course est conservée par le Bureau des Guides.

En cas d'annulation par le participant moins de 3 jours avant la date de rendez-vous, les arrhes de 30% pour les sorties à l'engagement et de 50% pour les sorties collectives est conservé par le Bureau des Guides.

Si l'annulation est décidée par nos soins pour cause d'un nombre de participants insuffisants, les inscrits seront remboursés intégralement, et ne pourront prétendre à aucune indemnités.

En cas d'interruption en cours de la prestation par décision du professionnel, les participants sont remboursés au prorata des journées restantes.

L'absence du participant inscrit ou le non respect des dates, heures et lieux de rendez-vous, ou même toute décision personnelle d'interruption, ne pourront donner lieu à aucun remboursement ni indemnités. De plus, l'encadrement se réserve la possibilité de demander à un participant d'interrompre sa sortie pour des raisons de niveau technique, condition physique, ou même comportement, ou toute raison compromettant la sécurité du groupe. Dans ce cas, aucune indemnité ne pourra être réclamée.

Condition physique :

Il revient à chaque participant d'avoir évalué sa forme physique en fonction des choix de sorties ou courses qu'il souhaite réaliser, l'étude approfondie des fiches techniques fournies s'avère à ce titre nécessaire pour tous. Tout traitement médical particulier ou fragilité physique doit être signé lors de l'inscription et ne doivent pas être en contre indication avec la pratique de l'activité choisie (asthme, articulation fragile, problème de dos, femme enceinte...).